

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 V. 119 Vœu relatif aux personnels (cantinières) des Caisses des écoles parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris en octobre 2010, à l'initiative du Groupe EELVA, s'engageant à mettre en œuvre (après dialogue et consultation des représentants du personnel et les Caisses des écoles) « un plan de déprécarisation des personnels de cantine employés par les caisses des écoles notamment en leur ouvrant l'accès à d'autres services relevant du même secteur et ainsi à des emplois complémentaires » ;

Considérant que le statut de ces employés des caisses des écoles, dont beaucoup sont des femmes (souvent issues de l'immigration) et occupent encore des postes à temps partiel inférieur à 50 % d'un temps plein, maintient ces personnes dans une situation qui demeure précaire ;

Considérant enfin que la hausse du coût de la vie, et notamment du montant des loyers à Paris, pénalisent fortement ces salariés qui, pour la plupart, ne peuvent donc se loger que loin de leur lieu de travail ou dans de mauvaises conditions de logement à Paris ;

Aussi, sur la proposition de MM. Sylvain GAREL, René DUTREY, Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du Groupe « Les Verts »,

Emet le vœu que :

- un état des lieux et un bilan précis des actions entreprises sur ce dossier soient présentés lors des travaux de la 2e Commission,

- l'Exécutif parisien se concentre également, en sus de la question du temps partiel subis, sur la question cruciale du logement de ces personnels.